

Données comparatives sur les coûts des élections dans certains pays africains

Les élections présidentielles de mars 2006 continuent bon mal an, d'occuper une place de choix dans l'arène socio-politique de notre pays. Et ceci à quelques mois seulement de l'échéance qui s'annonce très incertaine. A propos de cette incertitude sur la tenue de l'élection présidentielle de 2006, on évoque la faramineuse somme de 30 milliards de nos francs à mobiliser, dont environ 20, pour la seule commission électorale nationale autonome (Cena). Une analyse comparative des coûts des élections avec certains pays de la sous région de-

note de ce que, le Bénin arrive en tête des pays qui déboursent de plus en plus pour les scrutins. Ainsi, le coût des élections au Bénin fait 6 fois celui du Burkina-Faso. Plus surprenant encore, on constate qu'il fait fois celui du Sénégal où les présidentielles et législatives sont cumulées. Une analyse qui mérite réflexion quand on sait que notre pays n'a pas aussi nantie que les autres. Et aujourd'hui, cette manne financière est devenue un véritable casse tête pour le gouvernement. Avec l'épineuse question de où trouver cette importante somme.

Pays	Dates élections	Coût total (milliards de Fcfa)	Nombre d'électeurs (en millions)	Coût par votant (Fcfa)	Superficie (Km2)	Population (millions)	Coût par km2 (milliers)
Bénin	- 2001	9,707 500	3,034	3.190	114.763	7,24	84,590
	- 2006	31,714	3,5	9.011	114.763	7,5	276,343
Burkina Faso	- 1998	4,268	4,204	990	274.200	12,44	15,565
	- 2005	6,3305	4,500	1430	274.200	12,44	23,100
Mali	- 2002	11,121	5,75	1925	1.240.000	12,20	8,965
Sénégal	- 2006	7,0785	4	1760	197.000	10,41	35,915

NB : En comparant les prévisions du Bénin à celles du Burkina Faso, on remarque que le coût des élections au Bénin fait 6 fois celui du Burkina Faso. Plus surprenant, on constate qu'il vaut 5 fois celui du Sénégal où se trouvent cumulées les élections présidentielles et législatives.

BRAQUAGE À LA SOCIÉTÉ AZAR JEAN

Les magistrats crient leur innocence

Romarc ADJAMONSI

Le braquage survenu au quartier Missèbo le 17 octobre dernier et qui a finalement coûté la vie à trois personnes dont le libanais de la société Azar Jean, continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive. Quelques jours seulement après les coups de filet des forces de l'ordre qui ont pu mettre la main sur des suspects au quartier Zogbo, c'est l'Union nationale des magistrats du Bénin (Unamab) qui est montée au créneau. Il s'agit pour cette corporation, de démentir vigoureusement, l'information selon laquelle, le véhicule du braquage a été retrouvé dans la maison d'un magistrat du

nom de Maxime Akakpo.

C'est de la bouche de Jean Baptiste Monsi, que l'ensemble des magistrats de l'Unamab ont dénoncé cette manière de jeter l'opprobre sur une corporation qui n'est mêlée ni de près, ni de loin à ce hold up sanglant survenu dans un des quartiers les plus populaires de la ville de Cotonou. Une bêtise humaine pour laquelle, l'Unamab s'incline devant ce bilan lourd de trois décès qui révèle on ne peut plus, la situation de l'extrême insécurité qui sévit dans notre pays.

Il faut rétablir la vérité et sortir des diverses polémiques on semblé dire, tous ces magistrats réunis au sein de l'Unamab. Et à Jean Baptiste Monsi et ses collègues, de crier

haut et fort, que le propriétaire de la maison où le véhicule a été retrouvé n'est pas un magistrat. C'est donc l'ignorance et la confusion qui ont conduit certains, aux dires des magistrats, à confondre le sieur Akakpo Maxime dans un tel dossier, révélateur de la grande insécurité qui a longtemps pris corps dans la vie sociale de notre pays.

Quelques jours donc après, le braquage survenu à la société Azar Jean, les dessous d'une telle situation continue de hanter les milieux les moins insoupçonnables. Aujourd'hui, c'est les magistrats qui s'en lavent complètement les mains face à ce qu'ils appellent, l'opprobre jeté sur la corporation à travers un des leurs.

MARCHE CONTRE LA CHERTÉ DE LA VIE

La société civile dans la rue (Le Président Kérékou décrié)

La ligue pour la défense des droits des consommateurs a organisé hier, avec une vingtaine d'organisations de la société civile, une longue marche de protestation contre la cherté de la vie. De la place de l'étoile rouge, les protestataires ont échoué dans l'enceinte du ministère de Zul Kifl Salami, où ils ont constaté l'absence du ministre jusqu'à une heure tardive. C'est aux cris de « Le peuple a faim, Kérékou on a faim, tout coûte cher », que les manifestants ont parcouru, la ville de Cotonou. Les manifestants dénoncent la hausse des prix des produits de première nécessité. Les factures d'eau, d'électricité, les produits pétroliers et autres sont ainsi pointés du doigt. Au Ministère d'état chargé de la planification et du développement où la marche a échoué, Zul Kifl Salami a été longtemps attendu. Ce dernier n'était pas présent pour raison de sa présence au conseil des ministres.

C'est ce qui a d'ailleurs monté la tension au sein des



Pascal Todjinou

protestataires qui ont exigé sa présence refusant ainsi de recevoir le directeur de cabinet. « Nous sommes le peuple, c'est nous qui avons élu le président. Il doit donc nous écouter. » ; Ont-ils dit. Aussi promettent-ils, de revenir dans 10 jours pour se faire entendre au plus haut niveau.

David Pierro Adjé (Stagiaire)

CONSEIL DES MINISTRES

Au début de la séance, le chef de l'Etat a fait observer une minute de silence à la mémoire des feus

- Madame Stella Obasanjo, première Dame du Nigeria, épouse du Président de la République Fédérale du Nigeria, décédée le 23 octobre 2005;
 - victimes du crash du Boeing 737 de la Compagnie Bellview intervenu en République Fédérale du Nigeria, le 22 octobre 2005;
 - Yarou Dafia, ancien directeur national des activités de Jeunesse, décédé le 09 octobre 2005;
 - veuve Faustine Codjia, née Akakpo Houndésahoué, belle-mère de Monsieur Marius Z. Hounkpatin, directeur de cabinet du ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique, décédée le 05 octobre 2005
 - Chitou Adéchoubou, père de Monsieur Bouriaminou Adéchoubou, premier conseiller à l'ambassade du Bénin à Riyadh, en Arabie Saoudite, décédé le 25 octobre 2005
 - Anne Tagnon, mère de Monsieur Robert Tagnon, ancien ministre du Plan, décédée le 02 octobre 2005;
 - veuve Lary Véronique Migan née Michozounou, mère de Monsieur Jacques Migan, conseiller technique juridique du président de la République, décédée le 22 octobre 2005;
- Au cours de la séance, le conseil des ministres a adopté un projet de décret portant classement de la zone à vocation touristique exclusive de la Route des pêches. Le conseil des ministres a également examiné et approuvé plusieurs dossiers, notamment:
- un compte rendu du président de la République relatif à l'organisation à Porto-Novo, le 26 août 2005, de la session annuelle du Conseil national des Archives;
 - une communication du ministre des Finances et de l'Économie relative au plan d'installation de mise en exploitation de scanners au Port autonome de Cotonou, à l'Aéroport et aux Postes frontaliers de Hillacondji et de Kraké. Le conseil des ministres a autorisé au cours de cette réunion la participation d'une délégation de notre pays à la session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine sur la réforme des Nations Unies, prévue à Addis-Abéba, le 31 octobre 2005
 - la participation d'une délégation du Bénin à la 12^{ge} session du Conseil et à la 33^e session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, prévues à Rome, du 19 au 26 novembre 2005;
 - la participation d'une délégation de notre pays aux Ves Jeux de la Francophonie, qui se dérouleront à Niamey, du 07 au 17 décembre 2005
 - la participation des Béninois de l'extérieur au scrutin présidentiel de 2006. Enfin, Monsieur Amos Yaou Bouté, précédemment directeur adjoint de Cabinet du ministre des Finances et de l'Économie est remis à la disposition de la présidence de la République.

Cotonou, le 26 octobre 2005

Le secrétaire général du Gouvernement
Ambroise LALEYE